

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT D'UN MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE A MI-TEMPS POUR L'ANNÉE 2026-2027

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés

Intitulé du poste : **Maître/Maîtresse de conférences associé des ENSA H/F**

Champ disciplinaire : **Ville et Territoires (VT)**

Sous champ : **Géographie et Paysage**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble

60 avenue de Constantine, CS 12636, 38036 Grenoble cedex 02

Missions et activités principales :

L'ENSA Grenoble recrute une maîtresse ou un maître de conférences associé H/F chargé d'enseigner la pratique, les théories et les méthodologies développées dans le cadre de la profession **de paysagiste concepteur et/ou d'urbaniste**, à destination des étudiants en école d'architecture.

Devenir et être architecte au XXI^e siècle nécessite un engagement fort dans les questions environnementales et sociétales en cours et à venir. Les enjeux de la transition socio-écologique touchent tous les domaines concernés par les territoires et nécessitent des approches interdisciplinaires et pluri-temporelles pour développer leur robustesse. L'ENSA de Grenoble consolide ses conditions pédagogiques et scientifiques pour former les étudiants à s'emparer de cette complexité de manière large et efficace. Il s'agit de leur transmettre les fondements d'une culture urbaine et paysagère qui embrasse tout type d'habitat/d'habitabilité en les inscrivant dans des processus projectuels fondamentalement construits par la pensée du vivant humain comme non humain, du paysage et de l'urbanisme, ainsi que du droit dont ils relèvent, mais aussi des dynamiques spatiaux temporels. Les approches méthodologiques issues des pratiques opérationnelles dans le métier de paysagistes concepteurs et/ou d'architectes urbanistes, ainsi que le renouvellement des outils que ces pratiques nécessitent, seront au cœur des attendus pour ce poste.

L'enseignante ou l'enseignant recruté devra témoigner d'une culture théorique et critique des problématiques et enjeux contemporains inhérents au paysage et à l'urbanisme, mais aussi à l'environnement et plus spécifiquement aux questions relatives à l'adaptation des territoires habités aux bouleversements socio-environnementaux à venir. Cette culture est applicable aux territoires urbanisés dans leurs multiples modalités, de la ville à « l'entre-ville », du quartier à la banlieue, en passant par le péri-urbain. Il est par ailleurs demandé de mobiliser une distance critique référencée des théories et de la pratique du paysage, de l'urbanisme et de l'environnement qui permettra de participer à mettre en place des enseignements théoriques et/ou professionnalisant en licence et en master.

Cadrement des charges pédagogiques (160h) :

Enseignements en licence

Assurer deux semestres d'enseignement du paysage et de l'urbanisme dans le cadre des ateliers/studios de projet d'architecture piloté par un architecte du champ TPCA, à raison de 18h/atelier/semestre.

En L2, pour les studios de S3 et de S4, l'enseignement du projet est organisé en 3 ateliers représentant chacun environ un tiers de la promotion (soit environ 40 étudiants) ; les focus du semestre, « les ambiances » et « l'approche située », constituent la manière d'aborder le projet.

Le site de projet du premier semestre (S3) est un espace urbain grenoblois avec pour objet, un projet de logement, pour le second semestre (S4), un espace semi-naturel en périphérie de la métropole de Grenoble, avec pour objet un petit équipement public.

En L3-S6, l'enseignement du projet est organisé en 6 ateliers (soit environ 20 étudiants) ; le focus du semestre est « la synthèse (architecturale, urbaine et paysagère) » ; le projet est abordé depuis l'échelle territoriale jusqu'à la conception d'édifices et/ou de dispositifs architecturaux. Le site de projet est principalement sur la métropole de Grenoble, spécifique à chaque atelier.

Cet enseignement en atelier s'accompagne de cours magistraux (CM par bloc de 2h) en licence, dans le champ VT, à raison d'un par semestre, du S3 au S6. L'enseignante ou l'enseignant pourra être amené à assurer l'un ou l'autre de ces CM.

Enseignements en master

Participer à l'enseignement transversal du parcours de master *Architecture, Urbanisme et Etudes Politiques (AUEP)*, en intervention en atelier/studio et/ou accompagnement des PFE.

Proposer un enseignement optionnel (Tronc Commun Théorique ou TCT, cours et TD, mais pas de projet) en master, si possible en anglais, sur des thématiques d'approfondissement des cours magistraux de licence, comme par exemple, la programmation de l'espace public de hameau, l'eau comme matière de projet, la transformation de friches industrielles ou tout autre sujet équivalent. Cette proposition sera validée par la CFVE en septembre 2026.

Cadrage

Ce poste met l'accent sur les concepts et outils relatifs à la prise en compte de l'existant dans le projet d'architecture et issus de la pratique du projet de paysage et de l'urbanisme dans sa relation à la géographie, à l'environnement et aux territoires habités. Il s'inscrit dans un contexte d'hybridation des enseignements et requiert la mobilisation de :

- la notion de « paysage urbanisé », de « géographie » et « d'environnement » au sens large, y compris dans le rapport au droit et à la planification territoriale
- la mise en place de dispositifs pédagogiques permettant de prendre en compte la complexité du déjà-la, et de convoquer différents types de valeurs/qualités (mémoire, écologique, confort, usage, etc.), afin de faciliter chez les étudiants l'acquisition de méthodes, de compétences et des connaissances étroitement articulées entre elles et mobilisables en toute situation de projet,
- la consolidation des méthodes de prise en main d'un site, d'investigation de l'existant au moyen des outils de relevé du paysagiste, du géographe et de l'urbaniste
- la maîtrise des méthodes et outils de représentation d'un territoire et de ses dynamiques environnementales, urbaines et paysagères, en y intégrant aussi bien les phénomènes physiques, que les dynamiques temporelles, sociologiques et économiques. La représentation est au service, aussi bien de stratégies territoriales de grande échelle et à différents horizons temporels, qu'à de la planification urbaine de quartier ou du projet d'espaces publics urbains.

Évaluation des enseignements :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble a mis en place une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants. Tout enseignant de l'école est tenu de respecter cette procédure et d'en faire un outil permettant d'améliorer le contenu et l'organisation des enseignements dispensés à l'École.

Participation au collectif :

La personne recrutée sera tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- la participation aux réflexions spécifiques au champ VT au sein de l'établissement,
- l'intégration des thèmes stratégiques de l'ENSAG : transition socio-écologique, transition numérique, expérientiel, justice spatiale, existant, médiation, dans le champ VT,
- l'encadrement des mémoires, des stages, des césures, des mobilités, etc.,
- l'encadrement des rapports d'études,
- la participation aux jurys d'UE, de semestres, d'années, de fin de cycle,
- l'implication dans les projets, instances et commissions de l'école,
- le rayonnement de l'école à diverses échelles (partenariats académiques, avec les territoires et avec les milieux

professionnels).

Compétences principales mises en œuvre :

Titres, diplômes :

- Paysagiste concepteur, paysagiste DPLG, ingénieur paysagiste ou architecte urbaniste

Compétences requises :

- Faire état d'une attitude critique et d'un engagement sur les mutations environnementales et sociétales qui accompagnent notre entrée largement entamée dans le XXI^e siècle, dans le cadre de l'enseignement et de la pratique professionnelle
- Faire état d'une pensée du projet de paysage et de l'urbanisme à différentes échelles et d'une capacité à analyser l'évolution des logiques d'action en lien avec les grands enjeux socio-environnementaux contemporains, comme le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources ou le développement de la robustesse et de l'habitabilité des territoires,
- Faire état d'une capacité à proposer et mettre en œuvre des modes pédagogiques réflexifs et expérientiels,
- Disposer d'une culture ouverte du projet (géographiquement, socialement, culturellement, etc.) et d'une approche plurielle de la pratique du projet, de son histoire et de ses acteurs
- Disposer d'une connaissance sur les pratiques paysagères et urbaines au sein d'autres pays et d'une culture internationale des questions environnementales et sociétales,
- Savoir travailler en collaboration au sein d'une équipe aux disciplines et compétences plurielles. L'attention de la candidate ou du candidat est attirée sur le fait que les projets pédagogiques devront être montés en étroite collaboration avec les ressources et les projets d'enseignement et de recherche déjà présents au sein de l'ENSAG en œuvrant à leur développement,
- Capacité à produire une réflexivité sur l'enseignement de la discipline « Géographie et Paysage » en ENSA,
- Autonomie dans le montage et la conduite d'enseignements,
- Être en capacité de participer ou monter un enseignement en anglais serait un plus.

Expérience souhaitée :

- Attester d'une expérience de pratique professionnelle et/ou pédagogique de paysagiste concepteur et/ou d'architecte urbaniste,
- Attester d'une connaissance solide des théories et des pratiques dans le paysage, l'urbanisme, la géographie et l'environnement, ainsi que d'être en capacité de les transmettre par une pédagogie efficace et adaptée,
- Être en capacité de mobiliser, dans le cadre de l'enseignement, un réseau local et national.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- Avoir des capacités d'écoute, de dialogue et d'animation,
- Savoir s'intégrer dans une équipe pédagogique aux compétences complémentaires et collaborer en bonne intelligence,
- Être bienveillant, en particulier avec les étudiants.
- Le candidat devra démontrer une compétence dans la conduite d'équipes pédagogiques interdisciplinaires à différents niveaux d'enseignement et en particulier être en mesure d'expliquer les dispositifs (contenus / méthodes/ thématiques) qui favorise les convergences disciplinaires pour l'enseignement des théories et des pratiques de la conception architecturale.

Environnement professionnel :

Forte de l'expérience de praticiens et d'enseignants-chercheurs confirmés, l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) offre à ses étudiants un enseignement à la fois professionnalisant et universitaire alliant théorie, pratique et expérimentation.

Elle a le souci de former des architectes à la fois critiques et constructifs, préparés à l'évolution des métiers et à la diversité des modes d'exercice, ouverts aux questions sociales et environnementales. Pour cela elle développe une pédagogie innovante par l'approche virtuelle et analogique du projet, mais également par l'expérimentation permettant de conjuguer étroitement conception et réalisation. Ses domaines d'excellence couvrent les ambiances, les cultures constructives, la montagne, l'adaptation à la transition écologique & solidaire, la pédagogie expérientielle, le numérique, la médiation.

Reconnue comme un lieu majeur de la recherche en architecture, l'école sait déployer une capacité très forte à répondre à des appels à projets, nouant ainsi des partenariats diversifiés.

L'ENSAG est membre fondateur des Grands Ateliers Innovation Architecture, plateforme d'expérimentation à échelle

1. Elle porte la chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » ainsi que deux chaires partenariales d'enseignement et de recherche en architecture labellisées par le Ministère de la Culture : « Digital RDL (Research by Design Laboratory) » et « Habitat du Futur ». L'ENSAG porte deux chaires soutenues par « l'Institut Multidisciplinaire en Intelligence Artificielle » (MIAI) : AI4ARCHI « AI for Architectural and Urban Generative Design » et ARCHIMED « ARCHitectural Multi-criteria Exploration and Design: hybridizing implicit and explicit constraints/objectives ». L'ENSAG porte également un Réseau Scientifique Thématique, le « Réseau International Ambiances », ainsi que deux Réseaux Scientifiques et Pédagogiques en Architecture soutenus par le Ministère de la culture, intitulés « Explearn » et « Architecture Conception et Culture Numérique » (ACCN). Par ailleurs l'ENSAG est la seule école d'architecture à porter un laboratoire d'excellence intitulé « Architectures » (UGA).

L'ENSAG est un établissement public à caractère administratif d'enseignement supérieur sous double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est l'une des vingt et une écoles nationales supérieures d'architecture en France habilitées à délivrer le diplôme d'Etat d'architecte. Elle dispense plusieurs formations post-master : un DSA sur les architectures de terre, un DPEA intitulé « design et innovation pour l'architecture » et l'HMONP (100 ADE par an).

L'école est aussi caractérisée par une vie étudiante dynamique. Elle compte sept associations en son sein.

Elle est un établissement-composante de l'Université Grenoble Alpes, établissement expérimental créé au 1er janvier 2020, car partenaire de l'initiative d'excellence « Grenoble Université de l'Innovation ». Elle a développé à ce titre de très nombreuses collaborations pédagogiques et scientifiques.

Dans la suite de l'évaluation en cours par l'HCERES, l'offre de formation de l'école a été actualisée afin d'être présentée pour accréditation.

L'école en chiffres : environ 1 000 étudiants, plus de 200 enseignants chercheurs et intervenants, une cinquantaine de personnels administratifs et d'appui, 3 unités de recherche dont une UMR, une 40aine de doctorants, une 60aine d'accords de mobilité internationale.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, depuis longtemps engagée dans une démarche de recherche architecturale et urbaine, est reconnue comme un pôle important de la recherche architecturale. L'école de Grenoble est repérée pour son potentiel de recherche et d'expérimentation, ses orientations thématiques et sa capacité à assurer des coopérations scientifiques, culturelles et professionnelles à l'échelle régionale ou internationale.

Elle accueille 3 unités de recherche, toutes membres de l'école doctorale SHPT de l'Université Grenoble Alpes :

- AE&CC (Architecture Environnement & Cultures Constructives), porteur du Labex « Architectures », dont les activités s'organisent autour des axes « Habitabilité et expériences de l'habiter », « Héritages matériels et immatériels » et « Projet d'architecture et de territoire ».

- CRESSON - UMR 1563 Ambiances, Architectures, Urbanités dont les recherches questionnent les enjeux sociaux, écologiques, esthétiques, numériques, politiques et éthiques des ambiances et du sensible en lien avec les territoires de vie en transformation, en privilégiant : l'immersion et l'enquête située, l'hybridation et l'expérimentation disciplinaire et méthodologique, l'écoute comme forme d'attention et d'épaississement des milieux de vie, la critique comme posture scientifique.

- MHA (Méthodes et Histoire de l'Architecture), dont les travaux portent sur l'analyse et la caractérisation des processus, des outils et des instruments de conception, ainsi que sur la connaissance du patrimoine bâti du XIX et XX, à travers la compréhension de son histoire et de sa matérialisation.

L'École porte plusieurs chaires partenariales (sur l'habitat, le numérique, la « territorialisation », et avec l'UNESCO sur les architectures de terre), un réseau scientifique thématique, le « Réseau International Ambiances », et deux réseaux pédagogique et scientifique en architecture, « ExpLearn » et « Architecture, Conception et Culture Numérique ».

L'ENSAG est engagée dans l'IDEFI amàco (atelier matière à construire).

Liaisons hiérarchiques : sous l'autorité du directeur

Liaisons fonctionnelles : avec l'ensemble de la communauté enseignante, avec l'ensemble de l'administration, avec les partenaires académiques, industriels et issus des territoires

Modalités de recrutement :

Lettre de motivation + CV + Portfolio (revue de travaux)

Envoi des candidatures sous format numérique, ou via un lien vers un dossier (type We Transfer), à l'adresse :

<mailto:drh@grenoble.archi.fr>

afin qu'elles soient reçues le **10 juillet** au plus tard.

Les auditions se tiendront du **15 Juillet 2026**

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 24/06/26